



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 16 décembre 2019 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 43 du 20 novembre 2019 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Excusés : MM. Michel Choffat, Michaël Güttly, Damien Bélet.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme Sylviane Etienne et M. Denis Fridez.

55 citoyennes et citoyens sont présents. Tous sont habilités à voter.

Sont également présents MM. Josué Merçay, journaliste au Quotidien Jurassien (QJ) et Gilbert Goffinet, garde-forestier.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2019
2. Discuter et approuver un cautionnement solidaire de Fr. 100'000.- pour garantir un emprunt de même montant à souscrire par l'Association « Skater Hockey Club Buix » pour financer partiellement la couverture de la piste de jeu à Buix, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
3. Discuter et approuver la prolongation du droit de superficie distinct et permanent no 2834 d'une superficie de 2'385 m² sur les parcelles nos 1442 et 1444 du ban de Buix en faveur de l'Association « Skater Hockey Club Buix » de 5 ans, soit jusqu'en 2050, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
4. Discuter et approuver la convention relative au Triage forestier Ajoie-Ouest fonctionnant en pot commun, et donner compétence au Conseil communal de signer ladite convention.
5. Divers.

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1

Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2019

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2

Discuter et approuver un cautionnement solidaire de Fr. 100'000.- pour garantir un emprunt de même montant à souscrire par l'Association « Skater Hockey Club Buix » pour financer partiellement la couverture de la piste de jeu à Buix, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Thierry Crétin, maire, souhaite la bienvenue à chacune et chacun et présente ce point de l'ordre du jour à l'aide d'une projection.

- Le Skater Hockey Club, Buix
 - Sa création
 - Le nombre de ses membres
 - Les équipes
 - Les instances dirigeantes
 - Les autres responsables de ce club.

- Le projet de couverture de la piste de jeu
 - les plans publiés pour l'octroi du permis de construire
 - le plan de situation
 - le plan financier
 - les budgets jusqu'en 2024.

Le maire rappelle qu'il s'agit d'un engagement conditionnel et que la commune serait amenée à intervenir qu'en cas de difficultés financières de ce club et que chaque année notre engagement se réduira en fonction des amortissements du prêt cautionné. Remboursement prévu en 15 ans.

A l'unanimité, le Conseil communal vous recommande de soutenir ce projet.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est voté. Il est accepté à une majorité très évidente, sans opposition.

Point 3

Discuter et approuver la prolongation du droit de superficie distinct et permanent no 2834 d'une superficie de 2'385 m² sur les parcelles nos 1442 et 1444 du ban de Buix en faveur de l'Association « Skater Hockey Club Buix » de 5 ans, soit jusqu'en 2050, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Thierry Crétin : le droit de superficie (DS) actuel est échu en 2045. Afin d'être en adéquation avec la nouvelle situation d'endettement du Skater Hockey Club Buix (SHCB) et du remboursement total prévu en 30 ans, il nous est demandé de prolonger ce DC de 5 ans, soit jusqu'au 2050.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est voté. Il est accepté à une majorité très évidente, sans opposition.

Thierry Crétin félicite le SHCB de son dynamisme. Le félicite de son travail et lui souhaite un bel avenir.

Denis Fridez, président du SHCB, remercie chaleureusement les citoyennes et citoyens de leur soutien. Il rappelle que la banque a accordé les crédits nécessaires à la construction de la couverture de la piste de jeu et qu'ils peuvent aller de l'avant dans leur projet.

Point 4

Discuter et approuver la convention relative au Triage forestier Ajoie-Ouest fonctionnant en pot commun, et donner compétence au Conseil communal de signer ladite convention.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Pierre Clavel, conseiller communal, présente ce point à l'aide d'une projection. Il aborde les points suivants :

- Date de création du triage forestier Ajoie-Ouest : 2012
- Les communes du triage
- Le fonctionnement du pot commun
- La gestion et comptabilité centralisées
- La séparation des tâches entre triage et partenaires
- La gestion et comptabilité centralisées à l'exemple de la récolte du bois
- Le fonctionnement actuel du triage, sans pot commun
- Le fonctionnement en « pot commun » avec 7 partenaires

Attendu que la convention a été déposée publiquement 20 jours avant cette assemblée la lecture de chaque article modifié n'est pas demandée.

Dominique Voirol : combien avons-nous de représentants au sein du triage ?

Pierre Clavel : 1 au comité et 2 dans la commission.

Henri Erard : s'agissant d'un objet intercommunal, il n'est pas possible de modifier les articles. Nous ne pouvons qu'accepter ou refuser cette convention.

Pierre Clavel : les communes de Boncourt et Grandfontaine l'ont déjà approuvée. Les autres communes suivront, la dernière sera la commune de Bure.

Gérard Maillard : quel travail administratif ne sera plus effectué par la commune ?

Pierre Clavel : en particulier toute la facturation et leur suivi.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est voté. Il est accepté à une majorité très évidente, sans opposition.

Henri Erard félicite et remercie le comité de son excellent travail. Il informe l'assemblée que notre triage est un des premiers à fonctionner de cette manière.

Point 5

Divers

Yves Lièvre, conseiller communal : nous avons publié l'aménagement des conteneurs semi-enterrés pour les villages de Buix et Montignez. C'est le SIDP qui gère ce dossier. Il a mandaté le bureau ATB SA pour mener à bien ce projet.

Nous avons publié les emplacements pour Buix et Montignez. Pour Courtemaîche, rien n'est encore définitif. Nous discutons de deux projets avec des partenaires.

Je vous rappelle que ces conteneurs sont destinés à recevoir uniquement des sacs taxés.

Joël Pape : j'habite au Mairâ, je devrai descendre mes sacs à Buix ?

Yves Lièvre : oui.

Joël Pape : vous prenez les gens de l'extérieur pour qui ?

Yves Lièvre : il n'y aura plus de porte à porte. Cette nouvelle manière a été acceptée par les autorités communales. Avec le système actuel, nous aurions certainement dû doubler la taxe.

Elisabeth Courbat : et pour les personnes à mobilité réduite ?

Yves Lièvre : si nécessaire nous nous organiserons.

Joseph Courbat : l'accès n'est pas idéal.

Yves Lièvre : nous allons améliorer les alentours de ces conteneurs.

Philippe Faivre : et pour les citoyens qui ont des conteneurs privés à puce ?

Yves Lièvre : cela ne changera rien. Vous pouvez les conserver.

Jean-Michel Erard : êtes-vous certains que l'emplacement est judicieux ? Il s'agit d'un emplacement reculé. Pourquoi ne pas les installer au milieu du village ?

Yves Lièvre : nous voulons concentrer tous les déchets à un même endroit. Nous n'avons pas trouvé un tel emplacement au centre du village.

Robert Prongué : pourquoi Boncourt n'a-t-elle pas accepté d'installer ces conteneurs ?

Yves Lièvre : la commune a adhéré à ce projet, mais l'installation se fait par lot. C'est le SIDP qui s'est occupé de la planification.

Didier Houlmann : avez-vous prévu un éclairage à cet endroit ?

Yves Lièvre : nous n'avons pas encore statué sur ce sujet.

Dominique Voirol : les bennes actuelles resteront également à cet endroit ?

Yves Lièvre : pour le moment oui.

Henri Erard : on a parlé de cette problématique dans différentes assemblées. Relisez les PV, vous aurez les réponses à vos questions.

Thierry Créatin, maire.

Forêts

J'aimerais corriger un point de l'article paru dans le QJ relatif à la motion Claude Hêche sur la forêt. C'est M. Hêche qui l'a déposée. Je suis intervenu pour réunir tous les acteurs de notre région. Comme vous avez pu l'entendre, elle a été acceptée par le Conseil fédéral. Nous souhaitons que l'Ajoie soit le « laboratoire » pour cette problématique. Nous n'avons pas attendu pour agir et je félicite et remercie l'équipe du triage forestier pour son excellent travail.

Voirie

La superficie de notre commune est grande par rapport à d'autres communes ajoulotes. Le travail à fournir par la voirie est très important. Certaines tâches ont été enlevées du cahier des employés communaux. Le déneigement des routes communales et des trottoirs a été confié à un partenaire, la volonté du Conseil communal étant de ne pas acheter un nouveau tracteur. Les voyers s'occuperont ainsi plus tôt du déneigement des villages de Buix et Montignez.

STEP de Montignez

Lors de la prochaine assemblée, nous vous ferons rapport sur l'état actuel de cette STEP et vous proposerons de voter un crédit pour les travaux à effectuer. Nous avons peu investi ces dernières années et il faut bien payer l'addition un jour ou l'autre. En collaboration avec le SEPE, Damien Bélet consacra 20 % de son temps à cette infrastructure.

Déchetteries

Christophe Vuillet a souhaité cesser son activité. Nous le remercions. C'est Ernest Monin qui a repris cette tâche, également le samedi après-midi. Merci également à Ernest.

Bâtiments communaux

Nous menons actuellement une analyse relative à l'occupation des bâtiments communaux. Nous reverrons les tarifs des locaux, le but étant de couvrir les charges. Certains privilèges actuels ne pourront plus subsister.

Sécurité routière

Nous avons constitué une commission « 30 km / h » chargée d'étudier la problématique de la sécurité sur les routes communales. Elle est composée de :

Buix : MM. Christophe Berthold, Christian Bonardo et Jacques Carpentier.

Montignez : MM. Cyrille Braun, Pierre-Yves Braun et Daniel Ramseyer.

Courtemaîche : Mmes Francine Boitte, Gisèle Juillet et M. Cédric Vauclair.

Il précise que pour Courtemaîche il a été procédé à un tirage au sort car le nombre de candidats était supérieur à trois.

Le Conseil communal est représenté par MM. Daniel Fleury et Pierre Clavel.

Pour mener à bien cette étude, nous serons épaulés par le bureau RWB Jura SA qui a de l'expérience dans ce domaine.

Programme de législature

Un programme de législature a été élaboré. Nous le mettrons en œuvre dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Nous souhaitons amener de la vie sociale dans notre commune, mener une réflexion « une commune – trois villages ». A cet effet, nous inviterons un membre par société pour en faire partie.

Nous avons également la volonté de mettre en place une structure pour les personnes âgées. Nous souhaitons une approche différente de ce qui existe ailleurs. Nous allons nous approcher de citoyennes et citoyens qui ont de l'expérience dans ce domaine.

Conseil communal

Il y a une très bonne ambiance au sein du Conseil communal, une bonne entente. La commune va bien même si le taux fiscal est l'un des plus hauts du canton. Il est à relever que le 50 % de l'endettement provient des services communaux.

Nous souhaitons donner une image positive de la commune dans laquelle il fait bon vivre. La démographie en 2017 a été positive. Les citoyens profitent de la subvention pour la réhabilitation des maisons. Ce règlement sera revu ces prochains mois.

Au terme de ces propos, les citoyennes et citoyens applaudissent M. le maire.

Agnès Comment.

J'excuse ma voisine, Mme Henggeler qui n'est pas présente ce soir car elle est hospitalisée.

Tout en étant dans le respect, laissez-moi vous dire ma consternation devant les agissements de l'établissement ou plutôt de la déchetterie des Fleury.

Mais trouvez-vous normal ?

Depuis notre dernière assemblée, la situation s'est empirée.

Si les gens de Montignez ne sont pas au courant, il faut qu'ils sachent que depuis ma fenêtre il m'arrive de voir les chauffeurs uriner contre le mur. Les camions engagés dans le petit chemin, n'ayant pas de place pour manœuvre, roulent jusqu'à la cabane pour y faire demi-tour.

Les grincements incessants de vieilles machines, l'odeur du gasoil.

Retombée des bennes sur le ciment, etc.

Le 16 septembre 2019, je vous ai écrit pour vous demander si le parking de la STEP est à Fleury. Pas de réponse. A ce jour il s'y trouve toujours du matériel Fleury déposé.

M. Ramseyer Jean-Denis a mis 4 années pour obtenir l'autorisation de construire son bel établissement propre hors village et miracle pour Fleury lui agrandi à vue d'œil son terrain sur un champ agricole.

La renommée de Montignez village calme est compromise. A la piscine de Boncourt lors d'une conversation une française me dit :

Ah ! Vous habitez Montignez, je connais, j'y suis passée. Il y a un dépôt d'ordures à l'entrée.

Je n'étais pas fière, mais c'est la triste réalité.

N'est-ce pas un chemin de randonneurs ? Les marcheurs que je croise se posent des questions.

Merci de m'avoir écouté. Je demande que cette famille soit sensible aux torts qu'elle cause et accepte les deux propositions de terrains qu'à trouver Mme Henggeler à la demande des parents Fleury lors de notre rencontre chez les nouveaux voisins.

Pierre Clavel, conseiller communal : des procédures sont en cours.

Elisabeth Courbat : il n'y a pas de sacs pour ramasser les crottes de chiens au Chemin du Mont-Prou à Buix alors que des promeneurs y vont tous les jours.

Yves Lièvre, conseiller communal : on ne peut pas mettre des sacs au bord de tous les chemins où les citoyens promènent leur chien. Nous avons acheté trois nouvelles poubelles qui seront bientôt posées, dont deux à Buix.

Pierre Clavel : ces poubelles étant payées par la taxe sur les chiens, nous pourrions l'augmenter pour en acheter de nouvelles. Je propose un sondage ce soir.

Henri Erard, président des assemblées. Non, un sondage ne vaut rien.

Gérard Maillard : les antennes 5G soulèvent une vive polémique. Il ne faut pas négliger l'effet du rayonnement. Est-ce que l'antenne aménagée sur le site BKW Energie SA à Courtemaîche émet en 5G ?

Claudia Villard, conseillère communale : nous avons eu il y a quelques semaines une séance avec des représentants de Swisscom. L'antenne dont vous parlez appartient à Sunrise. Elle a été modifiée en 2017. Selon nos renseignements elle émet en 4G+.

Thierry Créatin, maire : Swisscom souhaite implanter une antenne 5G à Buix pour améliorer la téléphonie mobile dans ce village. Une séance sera organisée le mardi 21 janvier 2020 à l'intention de tous les citoyens de la commune. Vous pourrez poser toutes vos questions. Dans le périmètre concerné, un propriétaire privé pourrait être concerné. Il en est de même de la commune.

Pour le moment, aucun projet n'est prévu ni à Montignez ni à Courtemaîche.

Gérard Maillard : il y a des oppositions à Alle.

Thierry Créatin : cela prendra certainement du temps mais Swisscom pourra certainement mener son projet à terme.

Guy Theurillat : on a voté Fr. 100'000.- pour le Skater à Buix. On pourrait dépenser Fr. 2'000.- pour aménager un système de sonorisation dans cette salle.

Thierry Créatin : elle existe. Il faut effectivement que nous l'utilisions.

Dominique Voirol : la route Buix-Montignez se dégrade. Il faut l'entretenir. Il existe une convention avec le canton. Il faut revoir cette question.

Les agriculteurs passent sur cette route avec leurs gros véhicules. Ils utilisent les bordures et écrasent tout. Je ne demande pas de réponse.

Robert Prongué : n'avez-vous pas une réduction sur le prix des balais ? Les voyers n'ont jamais balayé les trottoirs devant chez moi.

Thierry Crétin : je vous remercie de votre présence et vous invite à participer aussi nombreux à chaque assemblée communale. Merci de votre confiance. Au nom de l'autorité communale, je souhaite à toutes et tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Henri Erard, président, s'associe aux vœux de M. le maire et invite l'assemblée à partager une verrée.

Il clôt la séance à 21 h 05

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Le secrétaire :

Henri Erard

J.-Pierre Brugnerotto